

DECRET N° 85/465 du 8/04/85

Portant nomination de Monsieur  
MFOUTOU Gaston, en qualité de  
Directeur de la Pêche Continentale  
et Maritime

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification  
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de  
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les  
indemnités de fonctions allouées à certains responsables  
administratifs ;

Vu le décret n° 84/860 du 8 Août 1984 portant nomination  
du Premier Ministre,

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux  
intérim des Membres du Gouvernement

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE /

ARTICLE 1er. - Monsieur MFOUTOU Gaston, Ingénieur des eaux et  
Forêts de 3<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur de la Pêche Continentale  
et Maritime au Ministère de la Pêche et de la Pisciculture.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures  
contraires au présent décret.

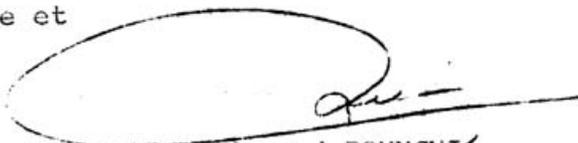
.../...

ARTICLE 2.- Le Présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 8 Avril 1985

Par Le Premier Ministre,

Le Ministre de la Pêche et de la Pisciculture.



Ange Edouard PONGUY.-

Le Ministre des Finances et du Budget.

*MATSI*

OSSEBI Douniam.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale.



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-



Bernard COMBO MATSIONA.-

